



Commune de Brasseuse

- 3^{ème} Relance -

Possibilité de répondre par mail,
par courrier ou passer en mairie -
aux jours et horaires indiqués - Un
registre est ouvert.

NOTE D'INFORMATION – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mesdames, Messieurs,

En 2014, nous nous sommes engagés auprès de vous d'effectuer les démarches nécessaires pour doter la commune d'un assainissement collectif, après avoir fait un diagnostic des installations des assainissements individuels et tenant compte des problèmes de dénivellations, des hauteurs des terrains ou pour certains, pas de terrain.

Comme vous le savez, la Commune de BRASSEUSE poursuit son projet de mise en place de l'assainissement collectif.

Nous avons projeté d'organiser une réunion publique d'information, mais en raison du COVID, nous sommes contraints de vous informer par écrit au travers de la présente note d'information.

Pour mémoire, les études réalisées dans les années 2000 ont montré que la solution de mise en place de l'assainissement collectif se montrait mieux-disante que la solution de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif. En effet, suite aux contrôles diagnostics, il a été identifié que la grande majorité des installations actuelles sont non-conformes et les travaux de réhabilitation seraient rendus complexes et onéreux en raison de la nature des sols (peu perméable) et de l'exiguïté des parcelles.

A ce titre une enquête publique avait été menée à l'issue du schéma directeur d'assainissement, permettant d'approuver le zonage d'assainissement collectif.

Ainsi l'opération consistera en la construction de réseaux de collecte des eaux usées, et d'une station d'épuration communale de type filtres plantés de roseaux.

Nous avons eu l'occasion de vous présenter les contours de ce projet fin 2017 lors d'une réunion publique, préalablement aux enquêtes parcellaires, qui ont permis de définir pour chacune de vos propriétés, la meilleure solution de raccordement de vos eaux usées au futur réseau de collecte.

Depuis lors, les études de conception (avant-projet / projet / études géotechniques / diagnostics voiries / ...) sont achevées.

Le projet est également abouti d'un point de vue réglementaire (accord de l'Hydrogéologue agréé et de la Préfecture (DDT 60) obtenus), et financier (plan de financement / calculs de subventions).

Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une inscription au Contrat Global porté par le SAGE de la Nonette.

Concernant le volet financier, le financement des travaux en domaine public sera assuré en partie par les subventions des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par les redevances assainissement (indexées sur les consommations d'eau potable) qui permettront de rembourser les prêts et de financer les coûts d'exploitation.

Au regard des travaux projetés, de la configuration de la commune, des estimations de consommations d'eau potable et de l'évolution démographique prévisionnelle, le prix de l'eau assainie futur est estimé à environ 8 € TTC/m3.

Souhaitant vivement soutenir la population dans cette démarche, et maintenir un prix de l'eau en adéquation avec les Communes voisines ayant également mis en place l'assainissement collectif, la Commune a décidé d'abonder financièrement, de sorte à plafonner le prix de l'eau assainie futur à 7 € TTC/m3.

Il s'agit d'une opération importante qui permettra de contribuer à la préservation de l'environnement en assurant un rejet d'eaux traitées conforme à la réglementation, qui améliorera et valorisera le cadre de vie de notre commune.

Nous vous invitons vivement à exprimer votre point de vue sur cette opération, la Commune tient à votre disposition un registre, accessible aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat de mairie , du 21 juillet au 20 août 2020 :

- **Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30**
- **Le jeudi de 15 h 30 à 17 h 30.**
- **Et le samedi 1^{er} août de 10 h à 12 h**

Nous ne manquerons pas de vous réinformer des avancées de l'opération.

Bien à vous

Le Maire

Maxime ACCIAI